



CHARGÉ.E DE MISSION PAYSAGE & DÉVELOPPEMENT LOCAL

Catégorie hiérarchique : A
Intitulé du poste : Chargé.e de mission paysage et développement local F/H
Positionnement hiérarchique : Directeur, Directrice adjointe
Résidence administrative : Sainte-Anastasie (30) – Maison du Grand Site des gorges du Gardon
Conditions d'emploi : CDD d'un an renouvelable - rémunération selon expérience professionnelle.

Le territoire

Les gorges du Gardon constituent un espace naturel méditerranéen hors du commun et sauvage car elles sont exemptes de route longeant le cours d'eau et sont bordées au Sud par un camp militaire qui les préserve de l'urbanisation.

Elles sont à la fois un haut lieu paysager et un hotspot de biodiversité qui abrite une faune et une flore remarquables et protégées. Les gorges du Gardon sont également un site au sein duquel le patrimoine culturel et historique est majeur comme en témoigne la présence de la grotte de Baume Latrone, de l'ermitage Saint-Vérédème et du Pont du Gard, pour ne citer qu'eux.

La diversité des paysages, espèces et écosystèmes ont suscité la mise en œuvre de mesures de gestion et de mesures réglementaires afin d'assurer la préservation et la protection de ce patrimoine dont la valeur est reconnue au niveau national et international. En effet, le site a été classé, au titre de la loi du 2 mai 1930, dès 1982 puis étendu en 2013. Il fait partie du réseau européen Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats et fait l'objet d'une Opération Grand Site.

Les gorges du Gardon ont été reconnues en 2015 par l'UNESCO dans le cadre du programme sur l'Homme et la Biosphère (Man And Biosphère) à la fois pour la qualité de leurs richesses naturelles mais aussi pour l'engagement des acteurs locaux dans des démarches de développement durable. Elles ont été désignées à ce titre « Réserve de biosphère » et ont intégré le réseau mondial qui comprend à ce jour 738 réserves dans le Monde.

La structure d'accueil

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) a été créé en 1993 par le Département du Gard et 10 communes.

Le SMGG a pour objet principal la gestion, la protection, l'aménagement, l'animation, la promotion et la mise en valeur du Grand Site et de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon.

Il assure sur le territoire du Grand Site et de la Réserve de biosphère la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, d'animation et de développement conduites par ses partenaires et au sein d'autres territoires par voie de convention.

Il intervient dans les domaines suivants :

- La protection du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager et la préservation du cadre de la vie
- L'aménagement du territoire, le développement local, social et culturel
- L'accueil, l'information, la formation et l'éducation à l'environnement, l'inclusion sociale de tous les publics

Le périmètre d'action historique du Syndicat mixte des gorges du Gardon s'est élargi au fil des années d'un point de vue géographique et thématique. Il porte de nombreux programmes en lien avec ces missions sur un vaste périmètre s'étendant désormais, selon les thématiques, jusqu'aux gorges de la Cèze : Opération Grand Site, animation de 7 sites Natura 2000, coordonnateur d'un LIFE-Nature, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, ...

Il est également le coordonnateur depuis 2015 de la Réserve mondiale de biosphère des gorges du Gardon, désignation accordée au territoire par l'UNESCO et qui permet une reconnaissance de la valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager des gorges du Gardon à l'échelle mondiale. A tous ces titres, le SMGG est amené à conduire des missions pluridisciplinaires dans un grand nombre de domaines (non exhaustif) : paysages, gestion des espaces naturels, agriculture durable, transition écologique et énergétique, accueil et sensibilisation en s'appuyant sur 2 équipements (la Maison du castor et la Maison des gorges du Gardon) ...

Pour plus d'informations sur les missions du Syndicat mixte, consulter le site internet www.gorgesdugardon.fr

MISSIONS

1. Gestion/pilotage de projets et suivis de travaux (40%)

- Aménagement d'une aire naturelle de stationnement au sein du site classé
- Étude préalable à la restauration d'une chapelle classée aux Monuments Historiques
- Plan paysage transition énergétique
- Études relatives à la mise en valeur paysagère, patrimoniale et agricole de sites remarquables ou dégradés

2. Animation territoriale (10%)

- Diffusion/animation du cahier de recommandation architecturale et paysagère à travers notamment l'organisation de permanences architecturales
- Animation d'une commission locale dédiée aux activités de pleine nature
- Promotion/animation des mobilités douces et notamment du Rézopouce

3. Préfiguration du dossier de candidature au label Grand Site de France (30%)

- Établissement d'un bilan relatif aux actions conduites dans le cadre de l'OGS
- Élaboration d'un programme d'actions prévisionnel et pluriannuel
- Proposition de modalités de gouvernance associant les acteurs locaux
- Animation de la démarche et mise en œuvre d'ateliers de concertation
- Relation avec les services de l'État directement concernés (DREAL/UDAP)

4. Sensibilisation /Communication (10%)

- Réalisation d'une bande dessinée sur la relation entre présence humaine et évolution du paysage au fil du temps
- Réalisation d'un inventaire des panneaux d'information relatifs au site classé et proposition de dispositifs et/ou contenus pour les compléter et mieux sensibiliser les visiteurs
- Organisation de formations thématiques pour les élus/agents des collectivités (cabanisation, infraction en matière d'urbanisme, lutte contre les dépôts sauvages...)

5. Accompagnement de porteurs de projets (10%)

- Avis et conseils sur les projets et événements situés en site classé et dans le périmètre du Grand Site
- Conseils aux communes du Syndicat mixte dans le cadre de leurs projets et de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

CONDITIONS D'EXERCICE

- Poste contractuel - CDD de 12 mois à temps complet renouvelable
- Date de prise de poste : 1^{er} septembre 2024
- Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
- Lieu de travail : Maison du Grand Site – Hameau de Russan – 2 rue de la Pente – 30190 Sainte-Anastasia
- Télétravail possible 1j/semaine
- Poste à pourvoir à temps complet – 35 h annualisées
- Permis B indispensable
- Rémunération selon grille de la fonction publique
- CNAS, participation employeur pour la santé et la prévoyance

PROFIL RECHERCHÉ

Formation requise : BAC + 5 (diplôme de paysagiste, d'ingénieur ou M2 dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire)

Connaissances indispensables et appréciées :

- Connaissances relative aux politiques de protection des espaces naturels et du paysage
- Gestion et conduite de projet complexe
- Démarches participatives, concertation, animation territoriale
- Connaissances des politiques publiques et du fonctionnement des collectivités territoriales ;

Savoir-faire :

- Maîtrise des outils bureautiques et cartographiques (Qgis)
- Capacités à animer des réunions et travailler en équipe
- Très bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse
- Qualités d'expression en public

Savoir-être :

- Autonomie, rigueur et organisation
- Écoute et aptitude à la négociation
- Adaptabilité et initiative
- Esprit d'équipe

POUR CANDIDATER

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation et d'un CV doivent être adressées par mail à l'attention de Madame la Présidente du Syndicat mixte des gorges du Gardon aux deux adresses suivantes :

jm.chanabe@gorgesdugardon.fr et c.lelong@gorgesdugardon.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15/07/24.

Plus de renseignements sur www.gorgesdugardon.fr